



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 23 janvier

L'an 2019, le 23 janvier, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil Municipal de La ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Eric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MERCIER Thierry excusé pouvoir à M. Philippe DANIEL, M. ACREMENT René excusé pouvoir à M. Bernard MULLER, Mme COLAS Claudine excusé pouvoir à Mme Marie-Jo GEORGES, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. DEWAELE Jacques excusé pouvoir à M. Jacques PISTER, M. GENAY François excusé pouvoir à M. Christian GEX.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé, M. Guy BIENTZ excusé, Mme Dominique JACQUOT excusée, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par Guy SERVANT, M. Jacques LAMBLIN excusé remplacé par Gérard COINSMANN, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par Eric TAVERNE.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE était excusée et M Claude RICHARD était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 3

Procurations : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

2019-005

Date de convocation

18/01/2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

...././....

et publication du :

...././....

FINANCE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapport DOB 2019 joint en annexe

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2019 de la collectivité annexée au présent rapport ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité de pôle décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019, sur la base du rapport annexé à la délibération ;
- **D'AUTORISER** à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

- **Contexte :**

Le PETR du Pays du Lunévillois est financé par la contribution de ses membres, des subventions, et perçoit directement depuis le 1^{er} juillet 2018 le versement transport pour sa politique Mobilité-Transport.

Le PETR est reconnu pour la mobilisation de son ingénierie en accompagnement des porteurs de projet du territoire qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, le Département poursuit son accompagnement financier pour l'ensemble des postes des agents du Pays. La Région Grand Est a modifié son accompagnement en 2018 et une sollicitation pour 2 postes est possible à la condition qu'ils ne soient pas accompagnés par ailleurs et que les missions confiées ne relèvent pas du quotidien administratif de la structure.

- **COTISATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES**

Dans un environnement national de plus en plus contraint, il n'est pas répercuté de hausse de la contribution des EPCI par habitant au Budget principal et au Budget annexe de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois.

Malgré le délai de paiement, une mobilisation significative des subventions européennes dans le cadre des actions du PETR jusqu'à 2020 pour la Maison du Tourisme est mise en œuvre.

Il est étudié une diversification des sources de financement (Etat-Contrat de ruralité) et sur appel à projets compte tenu de la réduction globale de marge de manœuvre.

Ainsi il est proposé

	Nombre d'hab. BASE DGF	PETR - LEADER	I P L	Mission Locale	Cotisations globales	TOTAL	Maison du Tourisme	
Cotisations CC	79 918	2,12	0,16	1,52	3,80 €	303 733,40	1,05 €	83 913.90

MISSION D'INGENIERIE ET DE MISE EN OEUVRE DES MISSIONS ET DE LA COMPETENCE MOBILITE

1/ OBJECTIFS MISSION D'INGENIERIE

- **DECLINAISON ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE**

Suite aux premières contractualisations réalisées en 2016 avec l'Etat et avec le Conseil départemental, le Pays poursuit la mise en œuvre des actions prioritaires lorsqu'il est missionné sur le sujet et accompagne les porteurs des actions du projet de territoire pour faciliter leurs émergences.

Afin de renforcer l'ingénierie dans le domaine économique et d'observation, le PETR adhère dès 2019 à l'agence SCALEN. La première mission conduite par l'Agence SCALEN permettra de finaliser le diagnostic obligatoire dans l'élaboration du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) proposé par la Région aux intercommunalités du Pays et au Pays du Sel et du Vermois. La première estimation fait état

d'une dépense de 15 000,00 euros pour le diagnostic subventionné par la Région à hauteur de 10 000,00 € avec une participation de la CC du Pays du Sel et du Vermois.

Dans le cadre du contrat de ruralité, un accompagnement des porteurs publics est assuré pour permettre aux communes ou à leur groupement de mobiliser tous les soutiens possibles pour leur projet. Le PETR assure auprès de l'ETAT, la Région (y compris dans son rôle d'Autorité de gestion pour les fonds européens) et le Département que des projets participant à la concrétisation du projet de territoire trouvent écho dans les dispositifs.

C'est dans cet esprit que l'élaboration d'un contrat Local de Santé a été lancée le 8 novembre 2018.

- **ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER**

Suite à la signature de la convention de financement actée avec l'autorité de gestion, la cellule d'animation du programme LEADER poursuit une campagne d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et des acteurs locaux sur les territoires pour faire connaître et promouvoir le programme LEADER.

Elle assure une mission d'accompagnement auprès des porteurs de projet pour les aider à monter leurs projets. Elle assure ensuite l'instruction des dossiers à travers l'organisation des comités techniques et des comités de programmation.

Un travail de partenariat en réseau sera poursuivi pour favoriser l'échange d'expériences au sein du réseau Leader et la mutualisation éventuelle de certains projets.

Au 31 décembre 2018 :

DOSSIERS PROGRAMMÉS (en Comité de Programmation)		DONT DOSSIERS PAYÉS	
Nombre :	Volume financier :	Nombre :	Volume financier :
33	812 842.59€	10	264 801.70

A noter également 10 dossiers en cours de réalisation pour un montant de subvention LEADER estimé à 264 892.00€

- **ACCOMPAGNEMENT DE DISPOSITIFS SPECIFIQUES**

En 2019, poursuite du fonds d'amorçage pour les hébergements touristiques :

3 Projets ont été soutenus via ce dispositif en 2018 pour un montant de 9891,73 € (permettant de débloquer un montant total de LEADER de 89000€).

Pour 2019, il est proposé de reconduire ce dispositif car de nombreuses demandes de création d'hébergement touristiques ont été déposées auprès de l'équipe technique du GAL.

2/ RESSOURCES HUMAINES DE LA STRUCTURE

Moyens existants

Il est précisé qu'actuellement le PETR compte 2 agents en situation de détachement et un agent en situation de mise en disponibilité pour raison personnelle (jusqu'au 30 juillet 2019).

L'équipe salariée du Pays est composée de la manière suivante :

- une directrice au PETR
- une directrice à la Maison du Tourisme
- un chargé de mission transition énergétique
- une ambassadrice de la mobilité (arrivée fin février 2019)

- une secrétaire (à 80 %)
- un agent comptable : 75 % pour 6 mois – 75% agent en disponibilité
- une animatrice du programme LEADER
- une gestionnaire du programme LEADER

Moyens supplémentaires

- Des mises à dispositions formelles d'agents des CC sont réalisées dans le cadre du Tourisme, et de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique (CCTLB et CC3M)
- Mise à disposition d'une Coordinatrice du Comité Local de Santé Mentale (1/2 ETP) et une secrétaire (1/4 ETP) par le centre psychothérapique de Nancy-Laxou ;
- Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, un poste de coordinateur est ouvert et bénéficiera d'un accompagnement financier de l'Agence Régionale de Santé. (Base de 0.80 ETP à confirmer maximum 30 000,00 chargé avant subvention) ;
- Un stagiaire en communication pour une période de 15 semaines afin d'élaborer le cahier des charges pour le site internet et proposer un plan de communication adaptée aux différentes missions du Pays (2 500,00€)

3/ les missions thématiques confiées au Pays

3/1 Transition énergétique et écologique : la plateforme locale de rénovation énergétique

Rappel : La plate-forme locale de rénovation énergétique vise d'une part à proposer un accompagnement renforcé auprès des particuliers dans le parcours de rénovation énergétique de leurs logements et d'autre part à structurer une filière professionnelle locale en capacité de répondre aux enjeux de rénovation énergétique d'un niveau de performance BBC. A la suite du marché lancé en 2017, ce service est assuré par l'association LER pour un prix unitaire de 220,00 € par visite dans la limite de 200 visites par an. Les Communauté de Communes participent financièrement à cette prise en charge à hauteur de 150,00 €.

Les moyens d'ingénierie mutualisés entre le PETR et les Communautés de Communes assurent la coordination et l'animation de la plate-forme pour notamment en assurer sa promotion, veiller à son bon fonctionnement, mobiliser les acteurs locaux et évaluer son impact. L'accueil des particuliers est assuré dans chaque communauté de communes et permet de conserver le niveau de proximité recherché.

Les actions d'animation et de communication sont organisées en partenariat étroit avec les intercommunalités et les communes pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la rénovation énergétique et notamment repérer les situations de précarité.

La convention signée en mars 2017, avec l'association LER rappelle la conduite des missions classiques de l'Espace Info Energie (4 500,00 €) dans le cadre du cahier des charges de l'ADEME et charge les conseillers info-énergie de la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement renforcé auprès des ménages dans le cadre de la plate-forme de rénovation énergétique (34 500,00 €).

SYNTHESE CHANTIERS RENOVATIONS de mars 2017 au 31.12.2018

Depuis le démarrage de la Plateforme, 285 foyers ont eu un contact avec un référent qui se décline en :

-  40 chantiers réceptionnés et dossiers terminés
-  27 chantiers en cours
-  49 projets en cours de demandes de devis
-  87 projets en réflexion (choix des travaux, recherche des financements ...)
-  16 visites énergétiques à planifier

✚ 66 ménages ayant demandé un questionnaire (suite communications communales ou intercommunales, réunions, balades thermiques...)

✚ **Chiffre d'affaire réalisé par les entreprises : 1 739 668 €**

La Région a accompagné la démarche sur la première année uniquement à hauteur de 25 000,00 €. Un dossier européen sera élaboré en 2019 afin de compléter l'accompagnement (avance de trésorerie avant perception de la subvention : en moyenne 2 ans).

Récapitulatif Budget Plateforme Locale de Rénovation de l'énergie 2019 :

Dépenses		Recettes	
Marché 1ères visites : LER	44 000,00 €	ADEME	45 000,00 €
Convention LER accompagnement renforcé	30 000,00 €	Remboursement CC 1ères visites	30 000,00 €
Espace Info Energie	4 500,00 €		
Communication	4 000,00 €	Fonds propres PETR (Cotisations CC et part de revente CEE)	59 900,00 €
Outil de suivi	3 000,00 €		
Personnel	61 000,00 €		
Total	135 000,00 €	Total	135 000,00 €

Mission CEE pour alimenter le Fond d'Accompagnement Rénovation Transition Energétique

Dans le cadre de sa labellisation TEPCV, le PETR a collecté et revend des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) pour le compte des communes et des communautés de communes. Il est rappelé que ce dispositif était valable jusqu'au 31 décembre 2018 **et n'est pas reconduit pour l'année 2019** (confirmation du Ministère).

Une partie de cette revente est reversée par le biais de convention aux porteurs de l'investissement sur la base d'un reversement au taux de 61% des dépenses éligibles. La différence permet au PETR de constituer un fonds à destination des particuliers. Le PETR conserve sur ce fonds les frais liés à cette action : participation aux frais de structure et personnel – contrat de service signée avec EDF (18 000,00 €) – Frais liés à la plateforme nationale de revente des CEE (environ 1 000,00 €).

Le règlement d'accompagnement financier des particuliers, qui participe à la massification de la rénovation énergétique de l'habitat privé, a été voté en 2018 et les commissions habitat des communautés de communes présentent les dossiers à soutenir.

	Reversement CEE	Reversement aux Communes	Subventions accordées aux particuliers	Alimentation des fonds propres PETR*
2018	100 671,59	49 895,36	15 000,00	56 476,23 €
2019	1 306 000,00	650 300,00	635 000,00	dont 19 000,00 € frais fixes EDF
TOTAL	1 406 671,59 €	700 195,36 €	650 000,00 € dont reversement	soit 37 476,23* (équivalent de 0,47 € /

			150 000,00 € à la CCTLB	habitant)
--	--	--	-------------------------	-----------

3/2 Attractivité du territoire

Afin de promouvoir le Lunévillois auprès d'entreprises nationales et internationales, il est proposé de s'associer à la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de sa participation à des salons internationaux et nationaux. A l'aide de l'agence SCALEN mandatée par la Métropole, l'ingénierie serait ainsi mutualisée et la promotion du territoire assurée sur ces salons professionnels. Prévision budgétaire : participation de 30 000,00 € aux frais de Salon, frais de communication 5 000,00 € (fonds de stand, plaquettes, goodies...) et la mise à disposition de compétence agent (0.2 ETP – 11 500,00 €).

3/2 Tourisme

Il est rappelé que la Maison du Tourisme fonctionne sur le principe de mission déléguée par les Communautés de Communes qui conservent pleinement leur compétence. Ainsi, seule la Directrice de la Maison du Tourisme est sous contrat PETR.

A ce jour, quatre bureaux d'information touristique accueillent le public physiquement, par téléphone ou par mail : deux toute l'année et deux saisonniers. Une convention avec l'association Val de Mortagne a été signée en 2018 venant compléter les conventions signées avec la CCTLB et la CCVP.

L'équipe de conseillers en séjour est mise à disposition gracieusement par les Communautés de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et de Vezouze en Piémont et par l'association Val de Mortagne.

La situation du bureau d'information touristique de Baccarat, situé au sein du Pôle Bijou, n'est pas suffisamment attractive. L'opportunité de louer un local dans la rue principale face à la boutique Baccarat SA se présente. Sur le même principe que l'ensemble des bureaux d'information touristique, le budget de la Maison du Tourisme prendra à sa charge les frais de loyer et de charges à hauteur de 40%.

Le plan d'action de promotion et de communication 2019 se décline ainsi :

- Des salons axés sur le Tourisme vert et les pays frontaliers sont prévus comme par exemple le Salon de Stuttgart (Allemagne) du 11 janvier au 18 janvier 2019 – environ 20 000 visiteurs (en partenariat avec le CRT Grand Est) ou Tendances Nature à Reims - mars. Environ 18000 visiteurs.
- La Manifestation *La Lorraine est formidable* se déroulera les 18 et 19 mai 2019 au Château de Lunéville et un fort partenariat avec la Maison du Tourisme est proposé afin de profiter du rayonnement de cette manifestation (fonds propres de la Maison du Tourisme : 5 000,00 €).
- Les brochures par thématique au nombre de 3 « Savoir-faire et Métiers d'art » ; « Tourisme vert et activités ludiques » « Patrimoine et tourisme de mémoire » seront éditées et le lancement des premières fiches « Topo rando » (en lien avec les clubs et les CC du territoire) seront harmonisées aux couleurs de la Maison du Tourisme.
- Il est rappelé également la poursuite de la mise en œuvre du « Label Accueil Vélo » une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables. C'est dans ce cadre que l'achat et la gestion d'une flotte de vélos électriques est mise en œuvre. (Convention TEPCV dépenses 40 000,00 € recettes subvention 20 000,00 €). La flotte de 16 VAE, un triporteur sera complété à hauteur de 16 500,00 €.
- La mise en place du guide du partenariat (adhésion des hébergeurs/restaurateurs/sites touristiques...) et le développement des produits touristiques en lignes confortent les recettes 2019.
- Le logiciel Caisse actuellement utilisé n'est pas adapté aux besoins de la Maison du Tourisme qui gère plusieurs bureaux d'information touristique, de nombreuses conventions de dépôts vente et en 2019 la vente en ligne de produits touristiques. Après avoir pris contact avec d'autres structures qui fonctionnent comme la Maison du Tourisme, une solution plus adaptée (logiciel utilisé par Office Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges en autre) pour un investissement de 7 300,00 € est proposé.

En 2018 les résultats de la Maison de Tourisme présentent :

Recettes de produits touristiques pour 72 839,61 € - Reversements aux partenaires pour 58 332,75 €

Soit une marge de + 14 506,86 € (0.18 €/ habitant)

3/3 Santé

➤ **Conseil Local de Santé Mentale**

Une convention a été signée le 1er avril 2016 par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois et le Directeur du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) afin de permettre l'extension du CLSM à l'ensemble des Communautés de Communes composant le Pays du Lunévillois officialisant ainsi le Conseil Local de santé Mentale du Pays du Lunévillois.

Il est ainsi proposé de poursuivre des actions pris en charge financièrement dans le cadre de l'appel à projet LABEL VIE (territoire du Sânon), d'animer et participer aux journées SISM.

➤ **Contrat Local de Santé**

Le Contrat Local de Santé permet, sur un territoire donné, de décliner la politique et les orientations définies dans le Projet Régional de Santé en s'appuyant sur les dynamiques locales. Il constitue une véritable opportunité lorsque les partenaires trouvent un intérêt à agir ensemble. Il concourt à la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé, objectifs affichés dans le projet de territoire du Pays du Lunévillois adopté en mai 2016 et dans le contrat de ruralité signé en décembre 2016.

L'élaboration du contrat a été délibéré le 8 novembre 2018 pour son adoption en octobre 2019. Les dépenses en 2019 seront principalement des dépenses liées à l'embauche d'un coordonnateur (0.8 ETP) pouvant bénéficier de l'accompagnement financier de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est. Il est précisé que la Région Grand Est pourrait participer financièrement (échanges en cours).

4/ Compétence Transport - Mobilité

Le PETR, compétent depuis le 1^{er} janvier 2018, a perçu le versement transport au taux de 0.6% pour un montant de 1 406 372,23 €.

Cette somme ne tient pas compte du remboursement de la Communauté de Communes du Pays du Sânon qui ne pourra intervenir qu'en 2019, les mécanismes avec l'ACCOS ne permettant pas en 2018 de calculer le montant.

Il est proposé pour l'année 2019 de considérer des recettes sur une fourchette basse de 1 350 000,00 €.

Il est rappelé que le comité de pôle lors des discussions du transfert de la compétence a posé le principe de ne pas faire appel au budget principal dans le cadre de l'exercice de la compétence.

Les dépenses de fonctionnement couvrent les dépenses des transports urbains (DSP) et des transports à la demande (TAD Lunéo et TEDIBUS) ainsi que la centrale de mobilité.

Pour la DSP (lignes régulières et centrale de mobilité) : en 2019 tenant compte de l'avenant 1 Contribution forfaitaire 896 828,00 € (*Contribution initiale 838 197*)

Pour le marché de transport à la demande : sur la base des dépenses 2018 soit 170 000,00 € (*à savoir Ines sois mobile 68 100,00 € - Bus Est 97 700,00*)

Le PETR a déposé en octobre 2018 un dossier dans le cadre de l'appel à projet national « FRENCH MOBILITY ». Dans cet appel à manifestation, le PETR souhaite expérimenter des solutions mettant en avant le covoiturage. Une première expérimentation par la société KLAXIT est chiffrée pour un montant HT de 24 450,00 €.

Investissements 2018 avec poursuite en 2019

➤ Gare de Bayon-Virecourt

Poursuite des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Gare et Connexions – SNCF.

Les travaux seront terminés sur le 1^{er} semestre 2019.

Rappel du plan de financement prévisionnel et réalisé au 31/12/2018

DEPENSES	MONTANT HT	Réalisé	RECETTES	MONTANT	Réalisé
Travaux	462 394,00	275 309,32	Etat Contrat Etat Métropole	200 000,00	107 778.32
Maitrise d'œuvre	43 927,00		Région Grand Est	139 720,00	
Maitrise d'ouvrage	18 496,00		Département 54	50 000,00	27 531,00
Frais maitrise MOA	4 624,00		Autofinancement	139 721,00	140 000,00
TOTAUX	529 441,00		TOTAUX	529 441,00	275 309,32

La totalité de l'autofinancement est financé par un emprunt qui a été mobilisé pour éviter les intérêts intermédiaires.

➤ Gare de Saint-Clément

Poursuite des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Gare et Connexions – SNCF. Fin des travaux février 2019.

Rappel du plan de financement prévisionnel :

DEPENSES Montant HT		Réalisé	RECETTES		Réalisé
Travaux	93 516,77 €	64 284,91 €	FSIL 2016	20 000,00 €	12 857,00
Maitrise d'œuvre	8 884,09 €		Région Grand Est*	43 570.77 €	
Maitrise d'ouvrage	3 740,67 €				
Forfait Frais Annexes	1 000,00 €		autofinancement	43 570.77 €	51 427,91
TOTAL	107 141,54 €		TOTAL	107 141,54 €	64 284,91

*La Région Grand Est a modifié en 2018 sa procédure de signature de conventionnement. La convention tripartite a donc été régularisée en décembre 2018. Ainsi, la subvention de la Région à savoir 50% du reste à charge du Maître d'Ouvrage ne pourra être sollicité qu'en 2019.

➤ Gare de Baccarat

Lancement des études permettant l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare de Baccarat. Reprise des études sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Gare et Connexions – SNCF avec réalisation des travaux 2019 fin d'année et 2020. La Région Grand Est a confirmé sa forte demande pour ce projet. Il s'inscrit dans le cadre de l'étude portée par la CCTLB de redynamisation Centre Bourg.

- Installation de **10 bornes de recharges électriques** : dans le cadre de la convention TEPCV signée par le PETR, une dépense de 125 000,00 € permettra d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques et une recette de 80 000,00 € sera perçue pour cette action. Le bureau d'étude SEBA a été désigné afin de réaliser les démarches administratives nécessaires à l'implantation des bornes en complément du marché à bon de commande passé

en 2016 à l'occasion d'un groupement d'achat de bornes à l'échelle du Sud de la Meurthe et Moselle.

EMPRUNT

Si le financement des missions et de l'activité du PETR ne comportait que peu de marge de manœuvre au regard de la trésorerie nécessaire jusqu'en 2018, le versement transport versé mensuellement et la subvention européenne pour l'animation 2015/2016 LEADER versée en 2018 a permis de ne pas renouveler un contrat de ligne de Trésorerie.

Ainsi, le contrat auprès du Crédit Mutuel pour une ligne de 60 000,00 € a pris fin le 31 décembre 2018.

Budget annexe Mobilité – Transport : Caractéristique des emprunts

Les deux emprunts ont été contractualisés avec la Caisse d'épargne

Prêt relais in fine :

Montant : 390 000€

Durée d'amortissement : 2 ans

Périodicités échéances des intérêts : annuelles

Modalité de remboursement du capital : au terme de la 2ème année

Taux fixe annuel de 0.45%

Le remboursement anticipé des fonds est possible à tout moment sans pénalité

Cet emprunt est assorti d'une commission d'intervention d'un montant de 0.10% soit 390,00 € à la signature du contrat.

Etat de la dette au 31 décembre 2018.

Date échéance	Capital de Départ	Remboursement du capital	Rbt des intérêts	Frais	Versement échéance	Capital restant
31/12/18	85 000,00	0,00	0,00 €	390,00	390,00 €	85 000,00 €
05/11/19	85 000,00	0,00	382,50 €			85 000,00 €
05/11/20	85 000,00	85 000,00	382,50 €		85 382,50 €	0,00 €

Il reste 254 132,00 de dépenses – le crédit relais pourra être mobilisé dans l'attente des subventions.

Prêt fixe :

Montant : 140 000€

Durée d'amortissement : 10 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Montant des échéances : de 3 717,58 € par trimestre soit 14 870.32 € par an

Différé : non

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,19%

Echéances constantes Amortissement capital progressif et intérêts dégressifs.

Frais de dossier : 140.00 €

Etat de la dette au 31 décembre 2018.

Date échéance	Capital de Départ	Remboursement du capital	Rbt des intérêts	Frais	Versement échéance	Capital restant
31/12/18	140 000,00	0,00	0,00 €	140,00	390,00	140 000,00
05/02/19	140 000,00	3 301,08	416,50 €		3 717.58	136 698,92
05/05/19	136 698,92	3 310,90	406,68 €		3 717,58	133 388,02
05/08/19	133 388,02	3 320,75	396,83		3 717.58	130 067,27
05/11/2019	130 067,27	3 330,63	386,95		3 717,58	126 736,64

La dernière échéance est prévue le 5 novembre 2028.

RAPPEL DES POLITIQUES RECONDUITES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT

Convention 2018-2019-2020

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Soutien au fonctionnement de la plateforme d'initiative IPL	12 786,88 €	Cotisation spécifique (0.16€ par habitant)

DEVELOPPEMENT CULTUREL (politique reconduite)

Il est rappelé que dans le cadre de sa labellisation, une nouvelle convention triennale 2017-2019 a été signée avec le Théâtre de la Méridienne (convention avec les partenaires DRAC, Région, Conseil général).

Cette convention est mise en avant dans le cadre du contrat de ruralité et des actions spécifiques pourraient être renforcées dans ce cadre.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Méridienne Théâtre de Lunéville	15 000,00 €	Fonds de cotisations Pays

INSERTION, EMPLOI, SOLIDARITE

Poursuite du partenariat avec la Mission locale du Lunévillois et le CIDFF dans le cadre de conventions 2018-2019-2020

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Mission locale du Lunévillois	121 475,36 €	Cotisation spécifique (1.52€ par habitant)
Convention avec le CIDFF	23 000,00 €	Fonds de cotisations Pays (soit 0.29 / habitant)

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Le Conseil de développement représente au sein du PETR le secteur privé et la société civile. Il est associé aux travaux du PETR et siège avec une voix consultative au sein des instances de gouvernance du PETR.

Comme prévu dans la convention de partenariat avec le PETR 2017-2018-2019, une partie de l'ingénierie du Pays peut être dédiée à l'animation des travaux du conseil de développement et une subvention annuelle est versée pour doter l'association des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs de l'année.

Dans le cadre de l'accueil d'un étudiant en stage, le PETR pourra notamment mettre à disposition un bureau et les outils bureautiques et participer à l'encadrement du stagiaire.

En 2018, le conseil de développement n'a pas jugé utile de solliciter le Pays pour le versement de la subvention. En effet, l'association n'a pas été en mesure de proposer une activité régulière par manque de temps de ses membres. Il est rappelé que ces derniers sont tous membres d'autres associations qui se sont largement investis dans le Championnat de France des Montgolfières 2018.

Convention avec le CDPL	3 500 €	Fonds de cotisations Pays
-------------------------	----------------	---------------------------